

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020 (R.S.U.)

VU l'article 5 de la loi n°2019-828 du 9 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique qui prévoit qu'au 1^{er} janvier 2021 le Bilan Social devient le Rapport Social Unique (R.S.U.) ;

CONSIDERANT que tous les deux ans, les collectivités devaient établir un Rapport sur l'État de la Collectivité communément appelé Bilan social, et le présenter au Comité Technique ;

CONSIDERANT dès lors qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, ce bilan social est remplacé par le R.S.U. et qu'il sera présenté tous les ans au futur Comité Social Territorial (fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en décembre 2022) ;

CONSIDERANT que le R.S.U. rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion et qu'il est établi autour de thématiques :

- l'emploi,
- le recrutement,
- les parcours professionnels,
- les rémunérations,
- le dialogue social,
- la formation,
- les absences,...

CONSIDERANT que ce travail d'analyse et de suivi des données « RH » permet de recueillir des indicateurs fiables pour mesurer les évolutions et permettre de répondre aux enjeux actuels ;

CONSIDERANT que cette synthèse est un outil d'information, de dialogue social, de suivi et de communication ;

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 21 février 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du Rapport Social Unique (R.S.U.) 2020 tel que présenté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En Préfecture, le 09 MARS 2022
 Et de la publication, le 09 MARS 2022
 Fait à Landivisiau, le 09 MARS 2022
 Le Directeur Général des Services,
 Pascal NANTEL